



Direction Départementale des Territoires et de la Mer
de la Gironde
Services des Procédures Environnementales

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SNCF RESEAU

SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU N°62 SUR LA COMMUNE DE SAINT-MACAIRE

**Ouverture d'une enquête publique sur les communes de Saint-Macaire,
Le Pian-sur-Garonne et Saint-Maixant**

Par arrêté du 5 avril 2019, la Préfète de la Gironde par intérim a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de seize jours, du jeudi 2 mai au vendredi 17 mai 2019 inclus, sur les communes de Saint-Macaire, Le Pian-sur-Garonne et Saint-Maixant. Cette enquête concerne la suppression du passage à niveau n°62 à Saint-Macaire, sur la ligne ferroviaire de Bordeaux à Sète, demandée par SNCF Réseau.

Les personnes intéressées pourront consulter le dossier d'enquête :

- En Mairie de Saint-Macaire (**siège de l'enquête**), 8 allée des Tilleuls :
les lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 08h30 à 12h30 puis de 14h00 à 18h00,
le jeudi : de 08h30 à 12h30.
- En Mairie de Le Pian-sur-Garonne, 39 Grand Rue :
les lundi, mardi, mercredi et jeudi : de 08h30 à 12h00,
le vendredi : de 08h30 à 12h00 puis de 13h30 à 16h00.
- En Mairie de Saint-Maixant, 33 route de Gascogne :
les lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 08h00 à 12h00 puis de 14h00 à 17h00,
les mercredi et samedi : de 08h00 à 12h00.

En Mairie de Saint-Macaire, un registre à feuillets non mobiles, préalablement coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert par le Maire, permettra au public de formuler ses observations.

Des registres subsidiaires à feuillets non mobiles, côtés, paraphés et ouverts par les Maires, permettront au public de noter ses observations en Mairies de Le Pian-sur-Garonne et Saint-Maixant.

Par ailleurs, des observations pourront également être adressées par courrier au commissaire enquêteur en mairie de Saint-Macaire, siège de l'enquête. Elles seront jointes au registre d'enquête.

M. Bernard JAYMES, Ingénieur Principal de la Fonction Publique Territoriale retraité, est nommé commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public :

- En Mairie de Saint-Macaire, le vendredi 3 mai 2019 de 10h00 à 12h00,
- En Mairie de Le Pian sur Garonne, le jeudi 9 mai 2019 de 10h00 à 12h00,
- En Mairie de Saint-Maixant, le jeudi 9 mai 2019 de 14h00 à 16h00,
- En Mairie de Saint-Macaire, le vendredi 17 mai 2019 de 16h00 à 18h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur resteront à la disposition du public à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, et en mairies de Saint-Macaire, Le Pian-sur-Garonne et Saint-Maixant.

Ces documents seront communiqués à toute personne qui en fera la demande au Préfet de la Gironde.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral de suppression des passages à niveau.

* * *